

## RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT SUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE CADRE DU PLAN NATURE 2030

### RÉSOLUTION #20240125-05

ATTENDU QUE les scientifiques signalent un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde ;

ATTENDU QUE devant cette urgence d'agir, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal a été adopté suite à la 15e Conférence des Parties (COP-15) qui s'est déroulée en décembre 2022 ;

ATTENDU QUE la crise de la biodiversité est transversale et complexe, les orientations du Cadre mondial sont ainsi destinées à l'ensemble des pouvoirs publics et de la société ;

ATTENDU QUE la réussite de l'atteinte des cibles internationales dépend donc de l'action et de la coopération de tous les acteurs ;

ATTENDU QUE des plusieurs États, villes et organismes dans le monde ont déjà fait part de leurs nouveaux engagements pour la protection de la biodiversité ;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec s'est engagé à adopter un Plan nature 2030 qui précisera comment la société québécoise participera à l'atteinte des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité ;

ATTENDU QUE la biodiversité procure des bienfaits positifs à la population de l'Outaouais en plus de contribuer au caractère distinctif de la région grâce à ses paysages et son accès privilégié aux milieux naturels ;

ATTENDU QUE l'ensemble des acteurs de la Fondation Forêt-Boucher sont ainsi appelés à agir en tant qu'alliés de la biodiversité et à s'engager face à la préservation de celle-ci ;

Sur une proposition dûment faite par Maurice Thibaudeau et appuyée par Jeanne Camarra, il est unanimement résolu que la Fondation Forêt-Boucher s'engage :

À mettre la protection de la biodiversité de la forêt Boucher au centre de ses activités ;

À sensibiliser de manière durable les usagers de la forêt aux enjeux environnementaux grâce à des activités éducatives ;

À mobiliser les communautés autour des objectifs de protection de la forêt Boucher ;

À contribuer à l'atteinte des cibles du Cadre mondial de la biodiversité et à soutenir la mise en œuvre du Plan nature 2030 ;

À travailler en concertation avec le CREDDO et les organisations alliées afin de préserver la biodiversité et freiner sa dégradation.

#### Validité

Je, soussignée, secrétaire de la Fondation Forêt-Boucher, certifie par la présente que la résolution susmentionnée a été adoptée conformément aux statuts et règlements de la corporation par les administrateurs, le 25 janvier 2024. Cette résolution a pleine vigueur et effet, n'ayant pas été rescindée ni modifiée.

Signé à Gatineau, le 31 janvier 2024



Lyne-Marie Tremblay, Secrétaire, Fondation Forêt-Boucher